



Achat de voiture par collaborateur citroen

Par Visiteur

Bonjour,

Je souhaiterais acheter une voiture par un collaborateur citroen. Celui ci me demande pour reserver la voiture un cheque de 10 % du montant de l'achat, qu'il detruira lorsque je lui donnerais le cheque de banque.

Personnellement je ne trouve pas ca tres securisant, existe t il des documents comme une promesse d'achat qui m'engage juridiquement et qui puisse le rassurer sur mon engagement a l'achat sans que j'ai besoins d'envoyer un cheque.

Si oui pouvez vous m'envoyer un exemplaire generique ?

Cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,

Effectivement, la proposition du collaborateur est particulièrement étrange.

Juridiquement parlant, un simple contrat de vente serait protecteur de toutes les parties: En cas de défaut de paiement, il suffira au collaborateur de saisir la justice en vue d'obtenir le paiement de la voiture (procédure simplifiée de l'injonction de payer qui est une procédure gratuite et sans avocat).

En outre, le vendeur dispose d'un droit de rétention de la chose qu'il vend tant qu'il n'en a pas reçu le prix. C'est un mécanisme extrêmement protecteur pour le vendeur puisqu'il peut garder la voiture tant que vous ne l'avez pas payé.

Un contrat de vente écrit est donc la meilleure solution.

Par ailleurs, vous pouvez tout à fait envisager le versement d'un acompte: Vous payez 10% maintenant, et vous payez le reste à la livraison.

Autant de raisons pour que le vendeur ne soit pas inquieté.

Je n'ai pas de modèle de contrat à proposer. Cela dit, vous en trouverez probablement sur internet. En outre, vous pouvez la rédiger vous même, c'est assez simplissime en fait: Sur une feuille blanche, vous écrivez contrat de vente. Vous indiquez les précisions relatives à la chose vendue, les modalités de paiement du prix (et donc mentionner s'il y a un acompte). Vous datez le document et le signez.

Bien cordialement.

Par Francis

Bonsoir

je suis [url=http://sites.estvideo.net/fgaume/Voiture.htm]collaborateur[/url] du groupe PSA, et je revends régulièrement mes voitures.

Lors de la discussion sur les modalités de la vente, pour rassurer le vendeur -moi- et l'acheteur, , je propose toujours de signer conjointement un compromis de vente en deux exemplaires (un pour chaque partie) en même temps que je

demande un acompte de 10% (que personnellement je n'encaisse jamais).

Voici l'exemplaire de compromis que j'utilise :

[url=http://www.ambalion.com/documents/promesse-vente.pdf]http://www.ambalion.com/documents/promesse-vente.pdf

[/url] disponible sur le site [url=http://www.ambalion.com/]www.ambalion.com[/url] .

Il est très détaillé et rassurant.

Bien cordialement

Francis